

# RÈGLEMENT – BACKYARD DE KERAUDY

## Article 1 – Organisation

La Backyard de Keraudy est une course à pied organisée par **Nolwenn Bourdoulous**, le **7 mars 2026**, à Keraudy (22300). Il s'agit d'un événement sportif privé, ouvert aux visiteurs.

*Ploumilliau (22300)*

## Article 2 – Concept de la course

La Backyard de Keraudy suit le principe d'une Backyard Ultra : - boucle de 6,5 km  
- départ d'une nouvelle boucle toutes les heures  
- premier départ à 10h00  
- tout coureur ne terminant pas une boucle dans le temps imparti est éliminé  
- la course se termine lorsqu'il ne reste qu'un seul coureur en course

## Article 3 – Conditions de participation

La course est ouverte à toute personne âgée de 18 ans minimum et en bonne condition physique. Chaque participant doit fournir une attestation sur l'honneur de non-contre-indication à la course à pied ou une licence sportive valide.

## Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires, limitées à 35 coureurs maximum et effectuées selon les modalités définies par l'organisatrice. Toute inscription est personnelle, définitive et non remboursable.

## Article 5 – Dossards

Un dossard est attribué à chaque participant et doit être porté visiblement pendant toute la durée de l'épreuve. Tout échange ou modification de dossard est interdit.

## Article 6 – Sécurité

Les participants s'engagent à respecter le parcours balisé, les consignes de l'organisatrice et des bénévoles, ainsi que le code de la route si certaines portions sont ouvertes à la circulation.

L'organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement ou de problème médical non déclaré.

## Article 7 – Ravitaillement

Un espace ravitaillement est mis à disposition dans la zone de départ/arrivée. Chaque coureur reste responsable de sa gestion alimentaire et hydrique.

## Article 8 – Abandon

Tout abandon doit être signalé à l'organisation. Tout coureur ne prenant pas le départ d'une boucle est automatiquement éliminé.

## Article 9 – Classement

Il n'y a qu'un seul vainqueur : le dernier coureur à terminer une boucle complète dans le temps imparti. Aucun classement intermédiaire n'est établi.

## Article 10 – Respect de l'environnement

Tout jet de déchet en dehors des zones prévues est strictement interdit. Le respect du site, des bénévoles et des autres participants est obligatoire.

## Article 11 – Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les photos et vidéos prises lors de l'événement à des fins de communication, sans compensation financière.

**Article 12 – Acceptation du règlement**

La participation à la Backyard de Keraudy implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.